



PREFECTURE DE LA CORREZE

Recueil spécial des actes administratifs

N°2010-11/SP du 18 mars 2010

liste par établissement ou par organisme des premières formations
technologique et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en
provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2010 région Limousin

Document certifié conforme, édité par la préfecture de la Corrèze

Directeur de la publication : Eric Cluzeau, Secrétaire Général

Conception et impression : Mission de coordination interministérielle

Dépôt légal :1945 – n°ISSN : 0992-9444

Ce recueil ne comporte que des extraits d'arrêtés. Les arrêtés originaux peuvent être consultés dans leur intégralité aux guichets de la préfecture de Tulle.

Consultez le site internet des services de l'Etat : www.correze.pref.gouv.fr
Courriel : prefecture.tulle@correze.pref.gouv.fr

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA CORREZE
2010-12/SP - Recueil spécial du 18 mars 2010**

Sommaire

1 Préfecture de la région Limousin..... 2

 2010-03-0200- arrêté préfectoral n° 09-431 portant publication de la liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2010 région Limousin (AP du 30 décembre 2009)..... 2

 2010-03-0201- arrêté préfectoral n° 10-55 modifiant l'arrêté préfectoral n° 09-431 du 30 décembre 2009, portant publication de la liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2010 région Limousin (AP du 4 mars 2010).
 2

1 Préfecture de la région Limousin

2010-03-0200- arrêté préfectoral n° 09-431 portant publication de la liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2010 région Limousin (AP du 30 décembre 2009).

Le préfet de la région Limousin,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
.....

Arrête :

Art. 1.- La liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles, ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2010, est fixée dans les tableaux annexés au présent arrêté.

Article d'exécution.

Limoges, le 30 décembre 2009

Evelyne Ratte

2010-03-0201- arrêté préfectoral n° 10-55 modifiant l'arrêté préfectoral n° 09-431 du 30 décembre 2009, portant publication de la liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2010 région Limousin (AP du 4 mars 2010).

Le préfet de la région Limousin,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
.....

Arrête :

Art. 1.- La liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles, ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2010, est fixée dans les tableaux annexés au présent arrêté.

Elle se substitue à la liste annexée à l'arrêté préfectoral n°09-431 du 30 décembre 2009.

Article d'exécution.

Limoges, le 4 mars 2010

Evelyne Ratte

ANNEXE

Le tableau annexé au présent arrêté est un document pdf visible sur le site internet.